

Règlements – Saison 2017



Habillement et équipement

- Lors des entraînements et compétitions, le pilote doit porter :
 - un casque protecteur couvrant de type « Full face »;
 - un pantalon et un chandail à manche longue;
 - des gants qui couvrent entièrement les doigts;
 - des espadrilles;
- Chaque membre s'engage à respecter la politique de la FQSC en ce qui concerne le maillot de compétition lors des courses et qui se lit comme suit : « Le coureur membre d'un club qui porte l'identification d'un commanditaire personnel doit pouvoir présenter, lorsque requis par le commissaire en chef d'une compétition, une lettre du président du club confirmant son autorisation »;
- Tous les membres de BMX Drummond doivent obligatoirement porter le maillot officiel du club lors des courses, lors des photos officielles, lors des activités médiatiques et sur le podium, (Exclusion : les membres qui prendront part à une course en représentant Équipe Québec ou Équipe Canada);
- Les membres ont la possibilité d'afficher leurs commanditaires personnels sur la manche gauche de leur maillot;

Préparation du vélo :

- Le siège doit être le plus bas possible;
- les barres de côtés sont interdites.

Pour les entraîneur(e)s, les athlètes et les parents faire preuve d'esprit sportif c'est;

- Observer strictement tous les règlements.
- Vouloir se mesurer à un(e) adversaire dans l'équité. Compter sur son talent et ses habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Accepter toutes les décisions de l'arbitre ou de l'officiel(le) sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Savoir reconnaître les bons coups et les bonnes performances des concurrent(e)s.

- Garder sa dignité en toute circonstance et montrer que l'on a la maîtrise de soi. Refuser d'accepter que la violence physique ou verbale prenne le dessus sur soi.
- Reconnaître dignement la supériorité de l'adversaire dans la défaite et accepter la victoire avec modestie et sans dénigrer son opposant(e).
- Créer une ambiance dynamique et respectueuse dans les gradins. Donc, ne pas crier des consignes aux athlètes ou aux officiel (le)s durant un événement.

Aucune situation ayant des implications légales ne sera tolérée:

- Actes criminels ou quasi-criminels (agression physique/sexuelle, possession de stupéfiants, consommation d'alcool.)
- Actes discriminatoires (actions qui vont à l'encontre de la Charte canadienne des droits et libertés, de la Loi canadienne sur les droits de la personne ou de toute autre loi provinciale ou territoriale concernant les droits de la personne). Le harcèlement est une forme de discrimination.

- De plus, il est interdit de communiquer avec les commanditaires du Club pour obtenir des faveurs personnelles.